

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Coalition des tables régionales des organismes communautaires réagit au budget 2008-2009 La démocratie communautaire mise à mal...

Gatineau, le 15 mars 2008 – Les dépenses en matière de santé et services sociaux prévues dans le budget 2008-2009 du gouvernement du Québec confirment la tendance à l'affaiblissement des communautés régionales. La Coalition demande au gouvernement qu'une part importante des crédits de développement annoncés se traduise effectivement par des investissements de consolidation du financement à la mission des organismes communautaires pour l'ensemble des besoins ciblés régionalement et non seulement en fonction des priorités ministérielles. La méthode de gestion centralisée du financement des organismes communautaires, privilégié par le gouvernement, a pour impact de maintenir des centaines d'organismes communautaires dans un sous-financement chronique, dangereux pour leur survie. Pourtant leurs activités et leurs services sont considérés comme essentiels par les communautés qu'ils desservent. « Le rapport Castonguay dénonce le manque d'égard aux communautés locales dans la définition des priorités du Ministère de la santé et des services sociaux et cette situation doit être corrigée dès l'application de ce budget », souligne Sébastien Rivard, porte-parole de la Coalition.

Or, depuis plus de trente ans, les organismes communautaires ont démontré que les réponses aux problèmes sociaux sont les plus adéquates lorsqu'elles impliquent directement les populations locales dans la recherche de solutions à leurs propres besoins. Il apparaît donc nécessaire que le gouvernement garantisse l'autonomie régionale dans l'identification de priorités en matière de soutien aux organismes communautaires. Pour ce faire, les Agences régionales de santé et services sociaux doivent avoir la marge de manœuvre financière nécessaire pour consolider la mission de l'ensemble des organismes communautaires.

Dans le même ordre d'idée, la CTROC s'inquiète de l'impact du partenariat entre l'État et la Fondation Chagnon dans la création du *Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie* et du *Fonds pour le développement de services de répit et d'accompagnement des aidants naturels*. Nous sommes en droit de nous demander quelles concessions le gouvernement a consenti à la Fondation Chagnon dans la gestion du programme pour la remercier de sa « généreuse » contribution. « Nous doutons que l'imposition, par une fondation privée, de critères nationaux pour avoir accès à des programmes gouvernementaux soit conforme à la définition d'autonomie des populations locales et des organismes communautaires », souligne Patrick C. Pilote, coordonnateur de la CTROC.

La Coalition des tables régionales d'organismes communautaires réunie 16 Tables régionales d'organismes communautaires regroupant 3 000 organismes communautaires en santé et services sociaux 3 000 provenant de toutes les régions du Québec.